



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Martinique

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2024 - 31/12/2024
Version	2024.0
Statut - Nœud actuel	Prêt pour envoi - Région Martinique
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	15/07/2025

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP002
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Martinique
Période de programmation	2014 - 2022
Version	10.0
Numéro de la décision	C(2023)6292
Date de la décision	14/09/2023
Autorité de gestion	Collectivité Territoriale de Martinique
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement (ASP), Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées	4
1.b1) Tableau récapitulatif	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire	19
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F	32
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]	33
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	33
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	36
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION	37
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.	37
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).	37
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).	38
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.	39
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.	40
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).	40
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).	41
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	42
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme	42
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces	43
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME	45
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action	45
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	45
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action	45
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	45

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	51
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	52
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	53
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	54
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	56
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	57
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	58
Annexe II	59
Documents	74

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1 : pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			4,68	41,40	11,30
	2014-2023			4,65	41,14	
	2014-2022			2,72	24,06	
	2014-2021			2,51	22,21	
	2014-2020			2,54	22,47	
	2014-2019			1,27	11,24	
	2014-2018			1,20	10,62	
	2014-2017			1,20	10,62	
	2014-2016			1,08	9,55	
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2024			37,00	37,00	100,00
	2014-2023			24,00	24,00	
	2014-2022			24,00	24,00	
	2014-2021			20,00	20,00	
	2014-2020			29,00	29,00	
	2014-2019			2,00	2,00	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024					0,00
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2024					900,00
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2024	20,90	70,59	20,90	70,59	29,61
		2014-2023	20,84	70,39	20,84	70,39	
		2014-2022	18,25	61,64	18,25	61,64	
		2014-2021	18,16	61,33	17,02	57,48	
		2014-2020	13,67	46,17	15,60	52,69	
		2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 523 492,12	87,81	2 247 829,63	78,21	2 873 931,78
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 544 457,64	90,64	219 332,52	7,81	2 807 347,06
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	72 957 278,16	90,94	44 508 270,05	55,48	80 229 743,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 788 000,00	120,17	955 200,00	64,20	1 487 896,48
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	8 200 577,86	69,69	8 155 826,15	69,31	11 766 552,47
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	88 013 805,78	88,75	56 086 458,35	56,56	99 165 470,79

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2024	1,99	55,06	1,99	55,06	3,61
		2014-2023	1,99	55,06	1,99	55,06	
		2014-2022	1,75	48,42	1,75	48,42	
		2014-2021	1,51	41,78	1,51	41,78	
		2014-2020	1,36	37,63	1,36	37,63	
		2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	9 297 113,75	100,11	4 390 868,87	47,28	9 287 091,13
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 635 616,00	66,54	2 264 516,00	57,17	3 961 196,01
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	11 932 729,75	90,07	6 655 384,87	50,24	13 248 287,14

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2024	0,27	35,86	0,42	55,78	0,75
		2014-2023	0,27	35,86	0,42	55,78	
		2014-2022	0,24	31,87	0,21	27,89	
		2014-2021	0,18	23,90	0,15	19,92	
		2014-2020	0,18	23,90			
		2014-2019	0,27	35,86			
		2014-2018	0,06	7,97			
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)		2014-2024					14,90
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018			3,00	20,13	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	260 708,38	46,84	165 949,24	29,81	556 602,36
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	12 940 548,29	77,37	7 710 028,32	46,10	16 725 970,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	65 603,52	7,79	65 603,53	7,79	841 664,71
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	13 266 860,19	73,20	7 941 581,09	43,82	18 124 237,07

Domaine prioritaire 3B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)		2014-2024			0,21	174,30	0,12
		2014-2023			0,21	174,30	
		2014-2022			0,21	174,30	
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 368 922,00	61,28	1 634 091,49	42,27	3 865 478,23
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 368 922,00	61,28	1 634 091,49	42,27	3 865 478,23

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024					0,28
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024					0,28
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2024					0,28
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					

	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024			2,18	48,27	4,52
	2014-2023			2,11	46,72	
	2014-2022			1,82	40,30	
	2014-2021			0,69	15,28	
	2014-2020			0,69	15,28	
	2014-2019			0,69	15,28	
	2014-2018			0,13	2,88	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024			5,91	85,07	6,95
	2014-2023			5,91	85,07	
	2014-2022			3,11	44,77	
	2014-2021			3,11	44,77	
	2014-2020			3,06	44,05	
	2014-2019			3,06	44,05	
	2014-2018			1,27	18,28	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			5,91	94,35	6,26
	2014-2023			5,91	94,35	

		2014-2022			5,91	94,35	
		2014-2021			5,91	94,35	
		2014-2020			5,91	94,35	
		2014-2019			5,38	85,89	
		2014-2018			1,68	26,82	
		2014-2017			5,71	91,16	
		2014-2016			4,08	65,13	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	873 650,30	54,64	304 258,12	19,03	1 598 869,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	123 155,00	27,94	0,00	0,00	440 802,35
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	287 887,83	23,98	101 434,97	8,45	1 200 400,19
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 159 247,20	80,27	10 159 247,19	80,27	12 656 184,53
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 916 896,27	59,66	1 916 896,27	59,66	3 213 168,16
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	12 126 546,21	93,51	12 126 546,21	93,51	12 967 806,51
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	25 487 382,81	79,46	24 608 382,76	76,72	32 077 230,74

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2024			15,12	109,30	13,83
		2014-2023			15,12	109,30	
		2014-2022			15,12	109,30	
		2014-2021			15,12	109,30	
		2014-2020			15,12	109,30	
		2014-2019			2,96	21,40	
		2014-2018			2,96	21,40	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	7 241 256,49	43,64	7 139 486,63	43,03	16 592 347,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	7 241 256,49	43,64	7 139 486,63	43,03	16 592 347,00

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2024	1 213 749,08	96,38	1 213 749,08	96,38	1 259 314,51
		2014-2023	1 213 749,08	96,38	1 213 749,08	96,38	
		2014-2022	1 213 749,08	96,38	1 213 749,08	96,38	
		2014-2021	933 408,34	74,12	933 408,34	74,12	
		2014-2020	828 281,69	65,77	828 281,69	65,77	
		2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 367 167,80	134,30	814 989,47	80,06	1 018 015,30
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 367 167,80	134,30	814 989,47	80,06	1 018 015,30

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2024					23,00
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	838 792,80	27,08	533 676,85	17,23	3 097 915,29
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 188 868,65	90,42	1 086 418,89	82,62	1 314 895,11
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 027 661,45	45,95	1 620 095,74	36,71	4 412 810,40

Domaine prioritaire 6B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2024					18,00
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024					83,54
	2014-2023					
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			83,54	100,00	83,54
	2014-2023			83,54	100,00	
	2014-2022			83,54	100,00	
	2014-2021			83,54	100,00	
	2014-2020			83,54	100,00	

		2014-2019			83,54	100,00	
		2014-2018			83,54	100,00	
		2014-2017			83,54	100,00	
		2014-2016			83,54	100,00	
		2014-2015			83,54	100,00	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 488 170,08	29,32	313 896,54	3,70	8 486 368,92
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	4 459 139,37	36,15	3 377 879,73	27,39	12 334 368,24
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	6 947 309,45	33,37	3 691 776,27	17,73	20 820 737,16

Domaine prioritaire 6C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		2014-2024			15,37	90,41	17,00
		2014-2023			15,37	90,41	
		2014-2022			15,37	90,41	
		2014-2021			15,37	90,41	
		2014-2020			15,37	90,41	
		2014-2019			15,37	90,41	
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	5 100 000,00	117,98	4 322 680,39	100,00	4 322 680,38
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	5 100 000,00	117,98	4 322 680,39	100,00	4 322 680,38

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le Programme de Développement Rural (PDR) dont la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) assure la fonction d'autorité de Gestion, a été formellement adopté le 1er septembre 2015.

Il a été mis en œuvre afin de décliner au regard des besoins et priorités spécifiques du territoire martiniquais, les orientations de la politique de développement rural ainsi que les mesures soutenues par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Le FEADER vise à soutenir les zones rurales en fournissant un appui financier aux projets dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité des activités, l'innovation, la modernisation des exploitations et des chaînes de valeurs agricoles. Les contributions du FEADER se font dans l'alignement des objectifs stratégiques européens vers le soutien des pratiques agricoles de gestion efficiente des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité, de gestion durable des sols et de l'eau, de la lutte contre le changement climatique et plus globalement d'amélioration de la qualité de vie.

Le PDR de Martinique comporte 15 mesures et 44 types d'opérations et dispositifs.

Initialement programmé sur la période 2014-2020, le PDR a bénéficié d'une prolongation et fera l'objet d'une clôture définitive le 31/12/2025 par l'effet du règlement de transition du FEADER n° 2020/2220 du 23 décembre 2020, qui a prolongé de 2 ans tous les délais qui étaient prescrits par le règlement 2013/1305.

I/ TENDANCES DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE GENERALE EN 2024 EN MARTINIQUE

En 2024, l'économie martiniquaise a marqué le pas, freinée par des tensions multiples - instabilité politique, inflation persistante et épisode sociaux - selon le Rapport 2024 de l'IEDOM.

Selon l'INSEE, le territoire martiniquais affiche une croissance économique ralentie du PIB autour de 1,9 % en 2024 dans le prolongement de la dynamique de 2023 marqué par un climat social tendu à la fin de 2024. Cet état de fait, laisse présager un ralentissement progressif et déjà observé dans la tendance des données de 2025.

L'inflation poursuit une course modérée avec une hausse des prix de 2,8% sur l'année. La hausse des prix bien que maintenue dans les services et l'alimentation, affiche une progression plus modérée dans le secteur de l'énergie. Malgré ce ralentissement l'inflation reste cependant significative : selon les données INSEE, la population paie 40% plus cher les produits alimentaires comparé à la France hexagonale. La vie chère a déclenché un mouvement social au mois de septembre 2024, accompagné de blocages, violences et pillages entraînant 65 Millions d'euros de dégâts dans tous les types d'entreprise, tant privées que publiques, et également avec des effets sur le secteur agricole.

II/ FOCUS SUR LA DEGRADATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI ET LES DIFFICULTES DANS CERTAINS SECTEURS

En 2024, la Martinique a connu une dégradation marquée du marché du travail, avec un taux de chômage qui a atteint 13,5 % de la population active au 4^e trimestre, soit une augmentation de +0,2 point par rapport au trimestre précédent. Après avoir fluctué entre 11,7 % au 1^e trimestre et un pic de 14,3 % au 2^e trimestre, la situation demeure structurellement fragile.

Le chômage concerne particulièrement les jeunes, les personnes peu qualifiées et les secteurs les plus

vulnérables à la conjoncture économique. Il s'élève à environ 12% de la population active en 2024 avec une augmentation sensible des demandeurs d'emploi (+1%, et +3,8% chez les -25 ans). L'INSEE signale une perte de 900 emplois à la fin de l'année 2024 dont 400 dans le secteur privé.

Plusieurs filières ont été particulièrement impactées :

- **Agriculture** : les exploitants ont fait face à la hausse des coûts des intrants, des aléas climatiques (sécheresse, fortes pluies) et à une rentabilité fragilisée, limitant les embauches saisonnières et les projets d'investissement soutenus par le FEADER.
- **Bâtiment et travaux publics (BTP)** : ce secteur affiche une baisse drastique de l'emploi salarié, estimée à près de -9,2 % fin 2024, en lien avec la hausse des coûts des matériaux et des retards d'approvisionnement.
- **Industrie** : une contraction ressentie, avec une diminution estimée à environ -2 % de l'emploi salarié sur la période.
- **Commerce** : baisse estimée à -1,7 % du nombre d'emplois salariés fin 2024.

La contraction globale de l'emploi salarié se confirme : le nombre total s'établissait à 131 900 personnes fin 2024, en recul de -0,7 % sur un an, poursuivant une tendance à la baisse observée au début de l'année 2025. L'emploi intérimaire a aussi reculé : -3,8 % entre les 1er et 2nd trimestres 2024, malgré une progression annuelle, traduisant une volatilité croissante du recours à l'intérim.

Ces évolutions conjoncturelles ont pesé sur la dynamique des projets financés par le FEADER, compromettant la faisabilité opérationnelle de nombreux dossiers, retardant les investissements et freinant l'impact attendu en matière d'emploi, notamment dans les zones rurales.

III/ AVANCEMENT DU FEADER ET LA FIN DE LA PROGRAMMATION 2014-2024

III-1) Faits marquants pour la gestion du FEADER en 2024

Des défis majeurs ont impacté la gestion et la mise en oeuvre du PDRM et de l'agriculture en Martinique en 2024 :

- **Une sécheresse sévère** : la Martinique a subi une sécheresse sévère de janvier à mai 2024, impactant tout le territoire et les filières, sur une surface potentielle de 513 ha, entraînant des pertes significatives de récoltes.
- **De fortes pluies sur Sainte-Anne de mai à juillet 2024** : des pluies diluviennes ont touché la Martinique, ces précipitations inhabituelles ont été la cause de nombreux éboulis et glissements de terrain, mais aussi d'inondations de terrains agricoles. Des mesures sont en cours d'implémentation pour pallier à des situations préoccupantes dans le secteur rural.

L'Etat a reconnu ces deux événements comme calamités agricoles et deux arrêtés ont été pris par le Préfet. L'indemnisation des pertes est estimée à 2,2 M€ de FEADER. L'indemnisation a été mise en place en 2025 à travers la Mesure 23 pour 218 dossiers de demande à engager avant le 30 juin 2025.

- **Une crise sociale affectant toute l'économie de l'île** : En Martinique, les revendications sur la vie chère ont pris la forme de manifestations quasi quotidiennes à partir du mois de septembre 2024. Des barrages routiers, de nombreux pillages et de destructions de magasins, et des marchandises brûlées sur le port ont conduit les autorités à imposer un couvre-feu partiel. L'économie a été sévèrement touchée par ce mouvement qui a immobilisé la quasi totalité des secteurs économiques et l'agriculture en particulier.

- **Incidences des modifications organisationnelles des services de l'autorité de gestion** : Une réorganisation des services de la CTM en septembre 2024 a vu la création d'un Service FEADER et de 2 postes de chefs de bureau, et de chargés de mission. La gestion de l'instruction et des paiements des dossiers a été affectée par cette modification de la répartition des rôles et l'arrivée de nouveaux agents suite au départ de certains agents. Cependant, la mise en place d'un service Certification visant à améliorer la prise en charge des dossiers et accélérer les paiements avant la clôture du PDRM sera sans doute d'une aide certaine.

III-2) Point sur l'enveloppe du Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM 2014-2024)

Le PDR Martinique a été prolongé de 2 ans en mobilisant les crédits du PSN sur les deux premières tranches annuelles de dotation. Le cumul des conditions météorologiques, économiques et organisationnelles défavorables explicitées plus haut, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs du dégagement d'office fixés pour la fin de l'année 2024. Il en résulte une perte de crédits correspondant à **2,8 M€** de FEADER. La conséquence en est une diminution de la maquette financière du FEADER qui se traduit ainsi :

- Sur le socle passage de 162 227 600 € à **162 101 976,22 €** ;
- Sur la relance passage de 16 299 710 € à **13 586 433,51 €** ;
- Soit un passage pour le montant total de la maquette de 178 457 310 € à **175 688 409,73 €**.

III-3 / Bilan pour le Socle et la Relance du Programme de Développement Rural de Martinique

III-3-1 / FEADER (HSIGC + SIGC)

Programmation situation au 31 décembre 2024 :

1 760 opérations ont été programmées au total sur la période.

Le montant FEADER programmé s'établit à **159,36 M€** représentant un pourcentage de **89 %** de la maquette.

Engagements :

1 641 dossiers ont été engagés représentant un montant de FEADER qui s'établit à **124,91 M€**, soit **71 %** de la maquette (au 31 déc.2024).

Paievements :

1 471 dossiers ont été payés pour un total de **112,70 M€** (au 31 déc.2024), soit **64 %** de la maquette.

Au cours de l'exercice 2024, une tendance significative a été observée concernant l'augmentation du nombre de demandes d'avenant formulées par les porteurs de projets soutenus au titre du PDR. Ces sollicitations, motivées par des difficultés techniques, économiques ou conjoncturelles, ont conduit à un réajustement partiel des modalités de suivi et d'évaluation du programme.

Ces demandes d'avenants concernent principalement :

- des prolongations de délais d'exécution en raison de retard dans la livraison des matériaux ou d'aléas climatiques ayant perturbé les chantiers ;
- des révisions à la baisse ou à la hausse des montants prévisionnels, en lien avec l'évolution des coûts de construction et des fournitures, fortement impactés par l'inflation ;

- des modifications techniques des opérations, parfois rendues nécessaires pour garantir la faisabilité opérationnelle ou la conformité réglementaire.

A savoir: 18 demandes d'avenants temporels ont été sollicités pour un montant de 1,10 millions d'euros et 13 demandes d'avenant de type financiers pour un montant de 1,74 millions d'euros, en 2024

III-3-2 / Bilan des mesures SIGC (Socle et Relance)

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), la mesure en faveur de l'Agriculture Biologique (CAB et MAB) ainsi que celles en faveur des mesures compensatoires pour les terrains à handicaps naturels (ICHN) sont gérés par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

Les mesures relevant du SIGC sont au nombre de 3 :

- ☐ Mesure 10 : MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques),
- ☐ Mesure 11 : Aide à l'agriculture Bio (CAB et MAB),
- ☐ Mesure 13 : Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels (ICHN).

L'Autorité de gestion a continué à payer les MAEC en 2023 et 2024 sur le PDRM. Par ailleurs, les campagnes ICHN 2023 et 2024 du PSN ont été payées sur les crédits du PDRM.

Situation au 31/12/2024

Mesures SIGC	Maquette	Payé au 31/12/2024
M10 MAEC	10,74 M€	7,61 M€
M11 CAB et MAB	2,70 M€	2,17 M€
M13 ICHN	11,03 M€	9,97 M€

III-3 / Avancement du Programme LEADER

L'enveloppe LEADER du PDRM est de 8 545 214,08€, soit 5,4% de l'enveloppe Socle.

Elle a été déléguée en gestion aux 3 GAL retenus, comme suit :

Montant en euros	GAL NORD	GAL CACEM	GAL CAESM
Enveloppe attribuée en 2017	1 943 057,00 €	1 977 178,00 €	1 979 766,00 €
Réserve de Performance	320 253,57 €	393 209,57 €	276 536,86 €
Enveloppe de transition	551 737,66 €	551 737,66 €	551 737,66 €
Total maquette	2 815 048,23 €	2 922 125,33 €	2 808 040,52 €

Le GAL NORD a été autorisé à surprogrammer à hauteur de 275 524 € de FEADER. Si à l'issue des certifications, le montant payé par le GAL NORD dépasse l'enveloppe conventionnée, une reventilation

entre GAL sera effectuée.

Consommation LEADER au 31 décembre 2024

	GALNORD	GALCACEM	GALCAESM	TOT
ation				
	3 290 957 €	3 136 283 €	3 012 798,64 €	9 26
	117 %	107 %	107 %	
	3 290 957 €	2 852 589 €	2 695 926,04 €	6 73
	117 %	98 %	96 %	
	1 748 837 €	1 318 307 €	1 137 475,45 €	3 93
	62 %	79 %	60 %	

Avec le programme LEADER 2014-2020 qui touche à sa fin en 2025, le dispositif LEADER connaît aujourd'hui un niveau de programmation de l'ordre de 103,44 % au delà de l'avancement moyen du programme (89 %).

Il convient toutefois de noter que l'avancement est contrasté selon les GALs.

Alors que le taux de programmation des crédits du GAL CAESM SUD est de 96% et que celui du GAL CACEM est de 98%, le GAL NORD a dû demander une autorisation de surprogrammation de 275 524 € car, la demande étant très forte, son taux de programmation est de 117 % sur les crédits

Le taux de paiement global pour les 3 territoires (67,23%) est similaire à celui de l'ensemble du programme (67%).

Perspectives de programmation des GALs

MARS 2025	CAP NORD	CACEM	CAESM
En €	3 290 957	2 852 589	2 695 926,04
En %	106	98	96

La programmation des dossiers LEADER est terminée depuis mars 2025.

Perspectives de réalisation des GALs

2025	CAP NORD	CACEM	CAESM	TOTAL
En €	3 102 894	2 591 830	2 655 371,40	8 350 095,40
En %	110,22	88	94,56	97,71

Au regard des perspectives de paiement finales données par chacun des GALs, le taux de réalisation global devrait être de 97,71%.

Cap Nord devrait dépasser son enveloppe de 10,22%. Si cette prévision se confirme, l'enveloppe de CAP NORD sera ajustée à la hausse en prélevant des crédits sur les deux autres enveloppes.

IV/ BILAN DE LA MISE EN OEUVRE PAR DOMAINES PRIORITAIRES

Les données de réalisation (financières et qualitatives) ci-dessous tiennent compte des corrections financières.

Pendant l'année 2024, les déclarations de dépenses effectuées montrent qu'un total de **18,41 M€** de dépenses publiques a été payé pour l'ensemble des mesures du FEADER sur le territoire, dont une contribution FEADER de plus de **15,78 M€** répartie sur toutes les mesures. La mesure qui concentre l'essentiel des fonds de soutien aux fonds structurels est la **Mesure 04** avec **55 %** de la totalité des fonds hors fonds du volet relance du programme.

Au 31/12/2024, le montant de dépenses publiques réalisé s'établit à **132,24 M€** dont **112,04 M€** de contributions du FEADER après ajustements (soit **69,06 %** de la maquette).

Priorité 1: Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales.

Le total de dépenses publiques réalisées en données cumulées jusqu'à fin 2024 pour la priorité 1 s'établit à **14,87 M€** sur l'ensemble du programme.

Domaine prioritaire 1A- Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales - (M1,M2, M16)

Le montant de l'enveloppe relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 au titre du PDR (domaine prioritaire 1A) est **25,80 M€** soit **11,3%** des **228,28M€** valeur cible à 2025 de dépenses publiques totales maquetées.

Le niveau de réalisation en dépenses publiques du **DP 1A** s'établit à **2,25 M€** pour la M1, **0,49 M€** pour la M2 et **5,55 M€** pour la M16 pour un total de **8,29 M€** sur l'enveloppe prévue. L'indicateur T1 (pourcentage des dépenses relevant des art. 14, 15, 35 du Règlement dans le total des dépenses au titre du PDR) s'établit donc en fin 2024 à **4,68 %** pour un objectif qui était établi à **11,30 %**. Il a peu évolué d'une année sur l'autre car nous arrivons en fin de programmation, donc toutes les structures sont d'ores et déjà impliquées dans leurs projets, et les mènent à leur terme.

Domaine prioritaire 1B- Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement

L'objectif du programme est de permettre aux zones rurales de bénéficier d'une approche ciblée et coordonnée est de relever les défis propres au développement agricole, à l'amélioration de la productivité, à la durabilité et à l'innovation, en soutenant des groupes opérationnels du PEI (mise en place et fonctionnement), mesure 16.1, et d'autres opérations de coopération (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...), mesures 16.2 à 16.9.

La valeur cible pour 2025 dans le Programme était fixée à **100** groupes soutenus pour la M16 (10 groupes

soutenus par la mesure 16.1 et 90 par les autres mesures)

Fin 2024, **37** Groupes du PEI ont été soutenus par des projets pilotes et de développement de produits, représentant un total de dépenses publiques de **3,81 M€**.

Le niveau des dépenses publiques payées pour le **DP 1B** s'établit à **4,40 M€** pour une part FEADER de **3,73 M€**. L'indicateur T2 (nombre total d'opérations de coopération soutenues, groupes réseaux poles, projets pilotes) s'établit en fin 2024 à **37** et représente donc plus d'un tiers de la cible à 2025 fixée à **100 %**. Un effort reste à fournir à la fin de la période de programmation. Même s'il reste encore des projets en cours, la valeur cible ne sera pas atteinte à la fin du programme.

En réalisation, **24** opérations de coopération étaient payées pour **4,40 M€** de dépenses publiques réalisées.

Domaine prioritaire 1C- Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Les 18 opérations présentant une réalisation au 31/12/2024 ont été programmées sur la période de transition, elles n'impactent pas l'indicateur même si elles mobilisent plus de la moitié de la maquette.

Le niveau des dépenses publiques observé pour le **DP 1C** porté par la M01 s'établit à **2,18 M€** dont une contribution de FEADER de **1,85 M€**.

Pendant l'année 2024, il n'y a pas eu de nouvelles dépenses réalisées en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'en matière de formation professionnelle. C'est une priorité qui reste à développer.

Priorité 2 : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

C'est un montant de **62,73 M€** de dépenses publiques qui a été réalisé représentant un taux **61,58 %** de réalisation des **101,87 M€** de l'enveloppe prévue. Ce pourcentage croît de **4 points** par rapport à 2023.

Domaine prioritaire 2A- Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Le DP 2A regroupe les mesures M1, M2, M4, M6 et M16.

Pendant l'année 2024, un montant de **8,43 M€** de dépenses publiques a été réalisé, dont **7,16 M€** de contribution FEADER.

Au 31/12/2024 le niveau de réalisation cumulé de cet objectif était de **694** unités aidées soit **70,39 %** de la cible. Sur le montant de la maquette prévue fixée à **99,1 M€**, un montant total de **56,0 M€** de dépenses

publiques a été payé dont **47,6 M€** en contribution du FEADER.

L'indicateur T4 du pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'investissements dans la restructuration ou la modernisation au titre du PDRM est fixé à **29,61%**, cible à 2025, soit **983** exploitations agricoles. Il s'établit à **20,90 %** soit **70,60 %** de la cible. C'est un résultat encourageant, compte tenu des difficultés rencontrées durant cette période de programmation, liées au COVID et aux mouvements sociaux en Martinique.

Domaine prioritaire 2B- Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier le renouvellement des générations

Le DP 2B regroupe les mesures M4 et M6. Sur un montant d'enveloppe du programme établi à **13,2 M€**, le niveau des dépenses publiques engagées se situant à **10,7 M€**, le montant de dépenses publiques réalisé pour le programme est de **6,6 M€** soit **50,2 %** de l'enveloppe.

Le montant de dépenses publiques payées en 2024 est de **0,98 M€** pour la M04 et **0,28 M€** pour la M06.

L'indicateur T5 du pourcentage d'exploitations agricoles ayant un plan d'entreprise avec des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR s'établit à **127** exploitations aidées soit **1,99%** contre une valeur cible fixée à **3,61%** du total des exploitations à 2025, soit un niveau de réalisation de **55,06 %** de l'objectif final. Nous savons que l'installation de jeunes agriculteurs est difficile, mais au vu des difficultés supplémentaires au regard des coûts élevés du matériel et des produits, ainsi que la difficulté à trouver des terres cultivables disponibles, toutes les mesures en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs sont à favoriser.

Depuis le début de la période de programmation du PDRM un montant de **7,87 M€** de dépenses publiques a été versé au titre du DP2, dont **6,69 M€** de contribution FEADER.

Le retard pris dans le conventionnement des dossiers est principalement dû au changement de financeurs de la mesure 6 destinée au paiement du dispositif 060101 Jeune agriculteur (la CTM devant se substituer au MASA depuis janvier 2023), ce qui a nécessité l'élaboration d'avenants aux conventions déjà établies. Par ailleurs, la mise à jour du module de calcul de la mesure 6.1 dans l'outil OSIRIS a largement contribué au retard pris par l'AG dans le paiement de cette mesure.

En 2024, 7 jeunes agriculteurs se sont installés dans le cadre de la DJA, cela représente un montant de **0,30 M€** de dépenses publiques pour une contribution FEADER de **0,26 M€**. A la fin de l'année 2024, 14 dossiers de DJA doivent être instruits, ils seront engagés sur l'année 2025. Ils représentent un montant total de dépenses publiques de **0,59 M€** pour un montant total de FEADER de **0,50 M€**.

Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

En 2024, **39** dossiers ont été engagés sur les mesures constituant le DP 3. Le total de dépenses publiques réalisées s'établit à **7,87 M€ (9,57 M€ 2023)** sur une cible à 2025 fixée sur le PDRM à **10,86 M€** indiquant un taux de réalisation de **72,46 %** de la cible.

Domaine prioritaire 3A- Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements et des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Le DP 3A regroupe les mesures M3, M4 et M16 et totalise sur le programme **13,27 M€** de dépenses publiques engagées. Le total de dépenses publiques réalisées s'établit à **7,94 M€** sur une maquette fixée à **18,12M€**, soit **43,82 %** réalisés. Ce chiffre correspond à une contribution FEADER de **6,75 M€**.

Pendant l'année 2024, un montant de **2,66 M€** de dépenses publiques a été versé dont **1,95 M€** de contribution FEADER.

Un effort a été réalisé en paiement sur ce dispositif mais il s'avère insuffisant au regard de l'objectif visé.

L'indicateur T6 du pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements ou organisations de producteurs s'établit à **0,42%** contre une valeur cible à 2025 fixée à **0,75%** soit **55,78 %** de la cible.

Le nombre d'exploitations agricoles soutenues afin de participer à des systèmes de qualité s'établit à **14** contre une cible à 2025 fixée à 26 représentant **53,85%** de l'objectif.

Domaine prioritaire 3B- Soutien à la prévention et à la gestion des risques au niveau des exploitations

Composé essentiellement de la mesure 5, reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées (article 18), cette mesure a pour but de garantir la pérennité de l'activité agricole et d'améliorer son attractivité pour les jeunes entrant sur le marché du travail.

Sur la période du Programme, un montant total de **1,63 M€** de dépenses publiques a été réalisé soit **42,3%** du montant prévu de la maquette fixée à **3,86 M€**.

Pendant l'année 2024, il n'y a pas eu d'autre dépense publique qui ait été réalisée sur l'aide aux investissements, dans des actions préventives visant à réduire les conséquences de catastrophes naturelles probables, de phénomènes climatiques défavorables et d'événements catastrophiques probables et d'aide aux investissements destinés à la réhabilitation des terres agricoles et à la reconstitution du potentiel de production endommagé par des catastrophes naturelles et des phénomènes climatiques défavorables.

L'indicateur T7 du pourcentage d'exploitations agricoles participant aux programmes de gestion des risques s'établit à **0,21%** contre une valeur cible fixée à **0,45%** à 2025 (et non **0,12%** comme indiqué dans le Programme). La remarque sur la valeur du T7 faite sur le RAMO 2022 demeure valide en 2024. En effet, l'objectif de la mesure 5.1 étant d'accompagner 15 exploitations, le pourcentage correspondant à l'objectif devrait être 15/3320 soit **0,45%**. En conséquence il s'agit d'une erreur matérielle du PDRM.

En conséquence, la valeur **0,21%** désigne un résultat à **53%** de la cible.

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

La P4 se compose de P4 agri et P4 forestry qui regroupent les mesures suivantes :

M04 - Investissements physiques,

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales,

M08 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts

M10 - Mesures agro-environnementales

M11 - Mesures BIO visant à accompagner les agriculteurs à adopter les pratiques de l'agriculture biologique et à maintenir de telles pratiques en vue de répondre à la demande locale et d'adapter les pratiques culturelles aux enjeux environnementaux

M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN)

S'agissant des mesures surfaciques M10 (Apiculture et Protection des races menacées, elles ont été transférées à la CTM depuis le 1er janvier 2023. Ces dispositifs sont payés sur les crédits du Programme FEADER 2014-2022 pour ce qui concerne les campagnes 2023 et 2024,

Pour ces dispositifs, les enveloppes disponibles sont de **30,8 M€** pour la P4 Agri (qui regroupe les mesures M04, M07, M10, M11, M13), et **1,2 M€** pour la P4 Forestry composée de la mesure M08, soit un total de **32 M€**.

Les mesures de la P4 agri totalisent près de **2,00 M€** de paiement de dépenses publiques effectuées en 2024 sur le Programme représentant 1,7 M€ de FEADER. Elles totalisent un cumul de **25,54 M€** de dépenses publiques pour une contribution FEADER de **21,71 M€**.

La P4 forestry constitué exclusivement de la mesure M08 totalise un cumul de paiement de dépenses publiques d' **1,33 M€** en 2024 sur le programme, dont **1,13 M€** de FEADER, ce qui représente **94,17 %** de l'enveloppe.

Pendant l'année 2024, dans la P4 forestry, **0,12 M€** de dépenses publiques et **0,10 M€** de FEADER ont été versés.

L'indicateur T9 du pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages s'établit à **5,91 %** contre une valeur cible fixée dans le Programme à **6,26 %** à 2025. En conséquence, la valeur **5,91 %** désigne un résultat à **94 %** de la cible. L'indicateur se stabilise en 2024 et 2025 parce que la gestion de ces surfaces s'opère par contractualisation sur 5 ans. Les surfaces étant déjà engagées, les porteurs n'ont pas souscrit de nouvelle demande.

L'indicateur T10 du pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau s'établit à **5,91 %** contre une valeur cible fixée dans le programme à **6,95 %** en 2025. En conséquence, la valeur **5,91 %** désigne un résultat **85,00 %** de la cible. Dans le cadre des demandes visant à améliorer la gestion de l'irrigation, les dossiers de l'appel à projets n°10 sur la mesure 04.01.01 ont été programmés dans le cadre du Volet RELANCE, pour un montant d'**1,20 M€** de FEADER.

L'indicateur T12 du pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion

des sols et prévenir leur érosion s'établit à **2,18 %** contre une valeur cible fixée dans le Programme à **4,52%** en 2025. En conséquence, la valeur **2,18%** désigne un résultat à **48,23%** de la cible. Ce résultat aurait pu être plus important, en raison des difficultés de gestion des terres liées à la chlordécone et aux nombreux travaux entrepris sur les parcelles pour viabiliser le terrain.

L'indicateur T8 du pourcentage des forêts sous contrat de gestion soutenant la biodiversité demeure à **0** contre une valeur cible fixée dans le programme à **0,28 %** en 2025. Il persiste une réelle difficulté de gestion des forêts sur le territoire de la Martinique.

Pour la même raison, l'indicateur T11 du pourcentage des forêts sous contrat de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau demeure à **0** contre une valeur cible fixée dans le programme à **0,28 %** en 2025, et l'indicateur T13 du pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et prévenir leur érosion demeure à **0** contre une valeur cible fixée dans le programme à **0,28 %** en 2025. Un dossier a été conventionné en janvier 2025 et est rattaché au DP 4A. Il porte sur une surface forestière de 1,1 ha et sera certifié en 2025.

S'agissant des indicateurs T8, T11, T13 l'Autorité de Gestion n'a pas eu à programmer d'opérations supplémentaires relatives au soutien de forêts sous contrat de gestion, ce qui explique la stabilisation de ces indicateurs.

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

La P5 se compose de la M4 - 5A à laquelle sont estimées en dépenses publiques un montant de **16,59 M€** et de la M4 - 5B à laquelle est attribué un montant de dépenses publiques prévu de **1,02 M€ dont 0,87 M€** de contribution FEADER, soit un total de **17,61 M€** de dépenses publiques.

Domaine prioritaire 5A- Développer l'utilisation efficace de l'eau

Le DP 5A se compose de la mesure M4. Il totalise **7,14 M€** de dépenses publiques réalisées sur une maquette fixée à **16,59 M€**, soit **43,03 %** réalisés. Cela correspond à une contribution FEADER de **6,07 M€**.

Il n'y a pas eu de dépenses payées pour ce DP pendant l'année 2024.

L'indicateur T14 du pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace se maintient à **15,12 %** contre une valeur cible à 2025 fixée dans le programme à **13,83 %**. En conséquence, la valeur de l'indicateur dépasse de **9,3%** la cible fixée.

Domaine prioritaire 5B- Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire

Le DP 5B se compose de la mesure M4. Il totalise **0,82 M€** d'investissements réalisés sur une maquette fixée à **1 M€** de dépenses prévues soit une contribution FEADER de **0,7 M€**.

Il n'y a pas eu de dépense supplémentaire payée pour le DP 5B pendant l'année 2024, sur l'aide au développement de l'utilisation efficace de l'énergie dans les exploitations agricoles.

L'indicateur T15 illustrant le total d'investissement dans l'efficacité énergétique s'établit à **1,21 M€** contre une valeur cible en 2025 dans le programme fixée à **1,26 M€**. La valeur enregistrée indique un résultat à **96,38%** de la cible. Le total des dépenses publiques payées indique une réalisation à **80,06%** de l'objectif, ce qui démontre des investissements dans le développement de l'utilisation de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire en réelle progression.

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

La P6 se compose du DP 6A regroupant les mesures suivantes : M6 et M8 pour une enveloppe de dépenses prévues de **4,41 M€**, du DP 6B regroupant les mesures M7 et M19 pour une enveloppe de dépense prévue de **20,82 M€** et du DP 6C pour la M7 comportant une enveloppe de **4,32 M€**. Le montant de dépenses prévues pour la P6 est de **29,55 M€**.

Au total sur la P6 ce sont **17,60 M€** de dépenses publiques qui ont été réalisées, pour un objectif de **29,55 M€**, soit un taux de réalisation de **59,56 %**.

Pour les DP 6B et 6C, les perspectives d'atteinte de la cible sont encourageantes au vu des dossiers en cours de paiement.

Domaine prioritaire 6A- Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

Le DP 6A combine la M6 et la M8. Il dispose d'une maquette fixée à **4,41 M€** de dépenses publiques prévues. Fin 2024, il totalise **2,03 M€** de dépenses publiques engagées correspondant à **1,73 M€** de contribution FEADER pour le programme.

Au total, ce sont **22** dossiers qui ont été programmés sur cette priorité.

Pendant l'année 2024, **0,15 M€** de dépenses publiques ont été réalisées, dont **0,13 M€** cofinancées avec la contribution du FEADER en vue de faciliter la diversification, la création d'entreprises et la création d'emplois.

L'indicateur T20 ne comporte pas de données fournies par l'ODR, cependant, le DP 6A couvre 20 dossiers, alors que l'objectif cible en 2025 est de 23 emplois créés dans les projets soutenus.

Les projets ne créent pas forcément de nouveaux emplois, même s'ils s'engagent à maintenir ceux déjà en place. On en peut donc pas conclure que chaque dossier programmé correspond à un emploi créé. L'autorité de gestion vérifiera les emplois créés sur chaque dossier pour le RAMO 2025.

Domaine prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Le DP 6B est porté par la mesure 7 pour un montant de dépenses publiques prévu de **8,49 M€**, et la mesure 19 pour un montant prévu de **12,33 M€**, soit un total de **20,82 M€**.

Il totalise **3,70 M€** de réalisation en dépenses publiques, soit une contribution FEADER de soit **50,29%** de la maquette [MVO1] fixée à **20,82 M€**.

[MVO1]D'où vient ce chiffre de 10,47 M€ ? 3 691 776,27 € de dépenses publiques réalisées mentionnés en page 18, soit un taux de réalisation de 17,73%. Chiffres à vérifier.

Pendant l'année 2024, **0,39 M€** de dépenses publiques ont été réalisées dont **0,33 M€** de FEADER en vue de promouvoir le développement local dans les zones rurales.

L'indicateur T21 présentant le pourcentage de la population totale concernée par les stratégies de développement local indique l'atteinte de la totalité de la cible fixée à **83,54%** en 2025. La sélection des GAL a permis d'atteindre complètement l'objectif de population martiniquaise concernée par les stratégies de développement local.

De nombreuses actions visant à accompagner les territoires dans leurs stratégies sont mises en œuvres, telles que la formation des agents des EPCI en charge de LEADER à l'instruction réglementaire, leur formation aux outils de suivi, aux aides d'état, l'élaboration du manuel de procédures afin d'améliorer la performance de ces structures.

Domaine prioritaire 6C- Améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales

Le DP 6C est porté par la mesure 7.

Il totalise sur la période du programme **5,1 M€** de dépenses publiques engagées et **4,32 M€** de dépenses publiques payées sur une enveloppe prévue de **4,32 M€** soit **100 %** de la maquette.

Il n'y a pas eu de dépenses supplémentaires payées pour le DP 6C pendant l'année 2024, sur l'aide en vue d'améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales.

L'indicateur T24 du pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures TIC s'établit à **15,37%** contre une valeur cible en 2025 fixée à **17%**. Par conséquent la valeur **15,37%** indique une réalisation à **90,4 %** de la cible.

V / Perspectives pour la fin de la Programmation du PDRM

L'Autorité de Gestion s'est fixée un double challenge pour atteindre les objectifs de fin de programme :

- terminer la programmation et engager 100% des dossiers courant 2025 ;
- poursuivre jusqu'à l'opérationnalité l'ouverture du dépôt des dossiers sur les dispositifs du PSN pendant l'année 2025.

Un plan d'actions est mis en œuvre pour dynamiser l'instruction et la programmation des projets via

notamment des actions de communication auprès des porteurs de projets et de liquidation impérative du stock de dossiers encore présents au sein des différents services instructeurs. Plusieurs dérogations au calendrier national de clôture des engagements ont été sollicitées et obtenues auprès de l'ASP, organisme payeur du FEADER. L'AG a été autorisée à programmer et engager les derniers dossiers jusqu'au 31/07/2025 (à l'exception des dossiers de la M23 pour laquelle la date limite d'engagement était fixée au 30/06/2025 par la Commission).

Ainsi, l'AG a réussi à programmer des dossiers importants tant pour la Collectivité Territoriale de Martinique que pour différentes Communes du Territoire, notamment pour ce qui concerne la réfection des voies Rurales (TO 7.4.1). Ces dossiers feront l'objet du dispositif de carry over prévu dans le PSN, afin de pouvoir être menés à leur terme.

Tous les dossiers en portefeuille ont pu être traités tout en poursuivant les phases de désengagement dues aux caducités des conventions ou des abandons. Par ailleurs, l'Autorité de Gestion poursuit à l'attention des bénéficiaires des fonds européens des sessions d'entretiens de gestion. Elle va continuer à solliciter les porteurs de projets conventionnés, afin d'aider à la remontée des dépenses et au paiement des dossiers. Une nouvelle campagne de relance est en cours pour le dépôt des demandes de paiement. La certification des dépenses et les autorisations de paiement doivent être transmis à l'ASP avant le 30/09/2025, sauf pour les avances sur les dossiers en carry-over (31/10/2025).

Une **modification du PDRM** (V11) a été réalisée en mai 2025 : ajustement de la maquette financière pour prendre en compte le DO de fin 2024 et ajustement des enveloppes à la programmation effective, intégration de la M23, pour le Soutien temporaire exceptionnel aux agriculteurs, aux exploitants forestiers et aux PME particulièrement touchés par des catastrophes naturelles. Cette modification a été acceptée par la Commission le 24 juin 2025. Une dernière modification non stratégique du PDRM sera effectuée avant le 30/09/2025 pour ajuster la maquette financière aux dernières programmations.

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

--

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☐ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

A/ Fin de la gestion de la cyberattaque et reprise opérationnelle

L'attaque informatique majeure dont a été victime l'AG a entraîné un retard notable dans la gestion des dossiers.

Devant la brutalité de ce phénomène inédit, il a fallu envisager l'aptitude des services à prévenir, identifier, contrôler, répondre et restaurer la fonctionnalité des services.

- Être capable de sensibiliser le personnel aux meilleures pratiques.
 - Établissement de plans de continuité accompagnés de sauvegardes régulières.
 - Vérifier la disponibilité des outils de détection,
 - Assurer une restauration rapide des services (notamment pour les instructeurs).
- En effet, 66 dossiers n'ont pas reçu de paiement en raison de cet incident.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les travaux d'évaluation ont été suspendus avec la crise sanitaire et les urgences à gérer telles que l'élaboration du cahier des charges pour la contribution de la Martinique au PSN23-27, et l'évaluation des besoins du Programme tenant compte des crédits du volet Relance et des crédits de transition.

Le cahier des charges de l'évaluation de l'impact global des contributions FEADER à la ruralité et l'agriculture du territoire a été rédigé et envoyé à la commande publique.

Pour éviter les dérives dans le planning, le choix est fait de passer par un accord cadre pour les futures évaluations permettant de sélectionner des prestataires à même de réaliser les plans d'évaluation dans le respect du calendrier inscrit dans le PDRM et la consultation n'a pas été lancée.

La procédure de consultation n'ayant pas été réalisée, aucune évaluation n'a été lancée pour le moment.

La collecte des données pour les évaluations d'impact devrait être lancée dans un délai en accord avec les échéances du PDR

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement.

La saisie des indicateurs a lieu lors du traitement des demandes de paiement de solde. Nombre de dossiers n'étant pas à l'état soldé, ou présentant une réalisation à 80%, ils n'impactent pas de suite les indicateurs recueillis par l'ODR. Des travaux de collecte d'informations ont été entrepris sur les dossiers présentant une réalisation permettant de les considérer comme opérationnels.

Face aux faiblesses de maîtrise de la logique d'intervention à cause des changements organisationnels ou des nouveaux arrivants dans les services, une sensibilisation des services instructeurs est régulièrement effectuée depuis 2018, et a permis une sécurisation du suivi. Cependant le turn-over, et les rythmes de programmation et de certification ne permettent pas de pérenniser les acquis de cette sensibilisation.

La majorité des données du RAMO ont été collectées par l'Observatoire de la Ruralité.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

--

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Difficultés de mise en oeuvre

La mise en œuvre du Programme de Développement Rural de la Martinique au titre du FEADER a été confrontée à plusieurs difficultés structurelles et conjoncturelles ayant affecté le rythme de programmation et d'exécution des crédits.

D'une part, la gouvernance intégrée au sein de la Collectivité Territoriale de Martinique, qui assume les fonctions d'autorité de gestion, de service instructeur et de service ordonnateur, a généré des tensions organisationnelles. Ces dernières se sont traduites par des délais d'instruction importants, accentués par une mobilité interne du personnel, des vacances de poste et une expertise technique parfois insuffisante sur certaines mesures.

D'autre part, la complexité des procédures communautaires, conjuguée à une faible capacité d'ingénierie de la part des porteurs de projet, a contribué à ralentir le montage et la validation des dossiers. Les porteurs, majoritairement des exploitants agricoles, des collectivités de petite taille ou des associations rurales, rencontrent des difficultés récurrentes dans la fourniture des pièces justificatives, l'obtention des cofinancements et le respect des critères d'éligibilité.

Par ailleurs, plusieurs facteurs externes ont eu un impact significatif sur le rythme de consommation du programme, notamment :

- La crise sanitaire liée à la COVID-19, ayant entraîné un arrêt temporaire des activités économiques et administratives.
- Des événements climatiques récurrents (sécheresse, pluies diluviennes, instabilités cycloniques) affectant les exploitations agricoles.
- La hausse généralisée des coûts de construction et des matériaux, qui a fragilisé la faisabilité économique de certains projets.

Enfin, des difficultés techniques liées à l'utilisation des outils de gestion (notamment OSIRIS) ont occasionné des retards dans la transmission des données et la prise en compte des dépenses. Des problèmes de synchronisation entre les différents systèmes informatiques ont également entravé la bonne remontée de l'exécution financière auprès de l'organisme payeur. Ou encore, les conditions extraordinaires qui ont rendu impossible l'exploitation du système informatique pendant de longs mois à la suite de la cyberattaque subie par la Collectivité en mai 2023.

Stratégies mises en place en 2024

Afin de remédier aux freins identifiés et de limiter les risques de sous-consommation ou de dégagement d'office, la Collectivité Territoriale de Martinique a engagé plusieurs actions correctives à partir de 2023 :

- Renforcement de la gouvernance interne via la mise en place de comités de pilotage mensuels FEADER, associant les directions techniques et les référents sectoriels.
- Réorganisation partielle des services afin d'optimiser les circuits d'instruction, de certification et

d'ordonnancement des dépenses.

- Mobilisation d'une assistance technique externe pour appuyer les porteurs de projets dans le montage des dossiers complexes.
- Révision des circuits de traitement internes pour réduire les délais et simplifier les exigences documentaires, dans le respect du cadre réglementaire.
- Déploiement d'un outil de suivi budgétaire et de programmation glissante, permettant une anticipation accrue des risques de dégageant.
- Réorientation stratégique des crédits non consommés vers des mesures plus dynamiques ou à forte demande, via des modifications du programme approuvé par la Commission européenne.
- Mise en œuvre d'actions de communication ciblées auprès des bénéficiaires potentiels, avec des campagnes de relance par filière ou par territoire.
- Poursuite de la professionnalisation des équipes en charge des fonds européens par la formation continue, notamment sur les outils OSIRIS.

Ces mesures visent à sécuriser la clôture de la programmation 2014-2022, tout en assurant une transition efficace vers le Plan Stratégique National 2023-2027.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	178 527 310,00	17,73	12,80

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	178 527 310,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	178 527 310,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feeder + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
--	--	---------------------------

Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le réseau rural de Martinique est une plateforme d'échanges offerte à l'ensemble des acteurs du monde rural martiniquais pour :

- partager des expériences
- valoriser de bonnes pratiques
- créer de nouveaux partenariats et ainsi favoriser l'émergence de projets de développement rural de qualité.

Etat d'avancement

Lors du précédent CSI, l'Autorité de Gestion avait envisagé ne pas renouveler le poste du réseau rural. Mais, fin 2024, le réseau rural en Martinique a connu une dynamique de transformation.

La réorganisation opérée au sein des services de la CTM courant 2024, a permis de recruter une nouvelle chargée de mission du Réseau Rural. Les premiers contacts ont d'ores et déjà été pris et des actions seront mises en place dans le cadre du PSN.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Etat d'avancement

La nouvelle chargée de mission du Réseau Rural a établi des premiers contacts avec le Réseau national PAC et des actions seront mises en place dans le cadre du PSN.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

I/ COUVERTURE MEDIA SUR LES PROJETS CO-FINANCES :

Avril 2024- REUNION ANNUELLE DU CSI

Communication via la presse locale: ECRITE, WEB, RADIO, TELEVISION

De la presse : "La Martinique forte de ses programmes européens en matière de développement, de la pêche, de l'aquaculture, de l'agriculture, de la santé, de la formation, du développement durable, fait partie des

territoires disposant d'un Comité de Suivi Interfonds. L'entité chargée de faciliter les relations entre les porteurs de projets et les membres de la Commission européenne a effectué un état des lieux entre la clôture du Programme 2014-2020 et l'ouverture du prochain sur 2021-2027.

Pendant près d'une semaine, la Collectivité Territoriale de Martinique, les partenaires du monde économique, de la santé, de l'agriculture, de la formation professionnelle, pour ne citer que ces exemples ont rassemblé les données propres à leurs secteurs d'activité dans le cadre d'échanges avec la Commission européenne et les administrations centrales, en visite pour la tenue du Comité de Suivi Interfonds (CSI). Cet outil, créé par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, s'assure de valider les décisions sur la mise en oeuvre des fonds européens, structurels et d'investissements en France."

Visite des Projets : Exemple Madame GRATIEN Nord Martinique

Montant d'investissement éligible : 87 169,04 €

Montant de contribution FEADER : 48 160,88€

Mai 2024: Opération "le Joli mois de l'Europe":

Dans le cadre de l'opération nationale « Le Joli Mois de l'Europe », qui se déroule chaque année au mois de mai, des actions de communication ont été menées en Martinique pour valoriser les projets financés par le FEADER.

Cette campagne a permis de sensibiliser le grand public aux retombées concrètes de la politique de cohésion sur le territoire, à travers la mise en lumière de projets emblématiques portés par des agriculteurs, des collectivités ou des exploitations agricoles.

Des publications spécifiques ont été diffusées sur le site www.europe-martinique.com, en complément de relais via les réseaux sociaux et les partenaires institutionnels. Cette opération a également été l'occasion de promouvoir la page « Liste des bénéficiaires », contribuant ainsi à la transparence et à la visibilité des actions soutenues par l'Union européenne en Martinique.

Mai 2024 : AFTER WORK FEADER

Un événement de type After Work FEADER a été organisé en 2024 afin de renforcer le dialogue et de valoriser les actions financées dans la cadre du FEADER en Martinique. Cette rencontre conviviale a réuni des élus locaux, des représentants de la société civile, des bénéficiaires, ainsi que des professionnels de l'ingénierie de projet.

L'objectif était double : partager les résultats obtenus grâce aux fonds européens, et encourager une meilleure appropriation du programme par les acteurs du territoire. Des témoignages de bénéficiaires, des retours d'expérience sur le montage de projets, ainsi que des échanges techniques avec les services instructeurs ont rythmé l'événement. L'occasion a également été saisie pour promouvoir les outils d'information disponibles, notamment la rubrique "Liste des bénéficiaires" sur le site www.europe-martinique.com, permettant à chacun de visualiser les projets soutenus localement et d'identifier les opportunités de financement.

Juillet 2024 : LE VILLAGE DE L'EUROPE - SPECIAL PRODUITS BÖ KAY

COUVERTURE MEDIA SUR LES PROJETS FINANCES :

Presse locale : ECRITE, WEB, RADIO, TELEVISION, et INTERVIEWS DES BENEFICIAIRES

Mise à l'honneur des entreprises martiniquaises et des talents locaux afin de montrer que l'Europe accompagne les talents martiniquais.

Ce village compte de plus en plus d'exposants et de visiteurs.

En 2024, plus de 150 visiteurs ont découvert les produits financés par le FEADER sur le territoire.

Les bénéficiaires ont eu le plaisir de présenter leurs produits et d'échanger autour de l'accompagnement de l'Europe dans la concrétisation de leur projet. Se retrouver face au public est le meilleur moyen pour les exposants de se faire connaître, et pour la DGPFE un excellent moyen de démystifier les fonds européens en montrant que tout le monde peut y avoir accès sous certaines conditions.

Relais digital : Site internet Europe-martinique.com, Sites et réseaux sociaux de la Collectivité

Cette première édition a reçu selon les sondages, une appréciation positive des visiteurs.

Médias : France-Antilles, La 1ère, Outremer la 1ère, Radio Caraïbe Internationale

Juillet 2024 : LE VILLAGE DE L'EUROPE - SPECIAL PRODUITS BÖ KAY

COUVERTURE MEDIA SUR LES PROJETS FINANCES :

Presse locale : ECRITE, WEB, RADIO, TELEVISION, et INTERVIEWS DES BENEFICIAIRES

Mise à l'honneur des entreprises martiniquaises et des talents locaux afin de montrer que l'Europe a pour objectif d'accompagner les talents martiniquais.

En 2024, plus de 150 visiteurs ont découvert les produits financés par le FEADER sur le territoire.

Les bénéficiaires ont eu le plaisir de présenter leurs produits et d'échanger autour de l'accompagnement de l'Europe dans la concrétisation de leur projet. Se retrouver face au public est le meilleur moyen pour les exposants de se faire connaître et pour la DGPFE un excellent moyen de démystifier les fonds européens en montrant que tout le monde peut y avoir accès sous certaines conditions.

Relais digital : Site internet Europe-martinique.com, Sites et réseaux sociaux de la Collectivité

Cette première édition a reçu selon les sondages, une appréciation positive des visiteurs.

Médias : France-Antilles, La 1ère, Outremer la 1ère, Radio Caraïbe Internationale

II/ INFORMATIONS AUX PORTEURS ET AUX BENEFICIAIRES

A/ Communiqués médias Presse locale (diffusion multicanal et article sur le quotidien "France-Antilles")

1. Réunions d'information collectives

En 2024, plusieurs réunions d'information à destination des porteurs de projet ont été organisées en présentiel sur le territoire, notamment en Comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA). Ces sessions ont permis de présenter les dispositifs ouverts (mesures M1, M4, M6), d'expliquer les modalités de dépôt et d'instruction, et de répondre aux interrogations des porteurs. Les rencontres ont été animées en coordination avec la Direction gestion partagées des Fonds Européens, les chambres consulaires et les collectivités partenaires. Un effort particulier a été porté sur l'accompagnement des primo-demandeurs.

2. Ateliers techniques (accompagnement au montage de dossier)

Des ateliers thématiques ont été mis en place au cours de l'année 2024 pour renforcer la capacité des porteurs à constituer un dossier complet et éligible. Ces ateliers, co-animés par la Direction Gestion Partagée des Fonds Européens et les structures d'appui (chambres d'agriculture, coopératives, GAL), ont porté notamment sur l'éligibilité des dépenses, le plan de financement, et la conformité aux exigences communautaires (traçabilité, durabilité, critères de sélection). L'objectif était d'améliorer la qualité des dossiers déposés, en réduisant les refus liés à des erreurs ou des oublis dans les pièces justificatives.

3. Webinaires et dispositifs dématérialisés

Afin d'élargir l'accès à l'information et de limiter les freins liés à la distance ou aux contraintes de déplacement, plusieurs webinaires d'information ont été organisés au cours de l'année. Ces sessions ont été axées sur des mesures spécifiques (M6 – soutien aux jeunes agriculteurs, M7 – services de base en milieu rural) et ont rassemblé des participants de l'ensemble de la région. Des supports pédagogiques (diaporamas, fiches synthétiques) ont été diffusés en ligne à l'issue des webinaires, et un système de questions/réponses a été mis en place pour prolonger l'échange avec les services instructeurs.

4. Communication plus large

Des actions d'information ont été conduites en 2024 afin de renforcer la visibilité des dispositifs du FEADER auprès des porteurs de projets et bénéficiaires potentiels. Une campagne de communication multicanal a été mise en œuvre, incluant la diffusion de communiqués de presse dans les médias locaux, notamment des insertions dans le quotidien régional France-Antilles. Plusieurs articles ont permis de présenter les appels à projets en cours, les critères d'éligibilité, ainsi que des témoignages de bénéficiaires. Ces publications ont contribué à sensibiliser un large public, en particulier les agriculteurs, les collectivités, et les structures de développement local. En complément, les informations ont été relayées sur les sites institutionnels et via les réseaux sociaux des partenaires territoriaux, dans une logique de diffusion accessible et territorialisée.

B/ Relais d'information tout au long de l'année (Diffusion sur Site internet Europe-martinique.com)

Le relais d'information auprès des porteurs de projet a été assuré tout au long de l'année 2024 via la plateforme régionale **www.europe-martinique.com**, point d'entrée officiel pour les fonds européens en

Martinique.

Le site a permis une diffusion régulière des appels à projets FEADER, des documents de cadrage (notes de présentation, règlements d'intervention), ainsi que des guides à destination des bénéficiaires.

La rubrique « Appels à projets » a été actualisée en temps réel, tandis que la section « Actualités » a relayé les temps forts du programme et les échéances importantes (calendriers, webinaires, clôtures de dépôt). Des témoignages de bénéficiaires et des fiches projet ont également été publiés dans la rubrique « Ils ont bénéficié des fonds européens », contribuant à la valorisation des retombées concrètes du programme sur le territoire.

Cette diffusion en ligne s'inscrit dans une logique de transparence, d'accessibilité et de continuité de l'information tout au long de l'exercice.

C/ Réseau INFO-EUROPE (Diffusion sur Site internet Europe-martinique.com)

Le réseau Info-Europe, piloté à l'échelle régionale, a contribué activement en 2024 à la diffusion de l'information sur les dispositifs FEADER auprès des porteurs de projets potentiels.

Ce réseau, constitué de points relais labellisés (collectivités, maisons de service au public, chambres consulaires), a été mobilisé pour orienter, informer et accompagner les usagers vers les bons dispositifs. Les ressources produites ou relayées par ce réseau ont été mises en ligne sur le site Europe-Martinique.com, notamment dans les rubriques « Info-Europe » et « Questions fréquentes ».

Ces espaces ont permis aux porteurs de mieux comprendre le fonctionnement des fonds, d'accéder à des documents simplifiés et à des liens utiles vers les guichets compétents. Ce dispositif d'appui décentralisé a ainsi renforcé la lisibilité et l'accessibilité des aides européennes sur l'ensemble du territoire martiniquais.

III / RENCONTRE AVEC LES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la stratégie de communication 2024, des échanges ciblés ont été organisés avec les professionnels de l'accompagnement, notamment les cabinets conseil spécialisés en ingénierie de projet et les organismes intermédiaires intervenant dans le champ du développement rural/agricole.

Ces rencontres ont permis de renforcer la diffusion des informations relatives aux mesures du FEADER, d'identifier les freins rencontrés par les porteurs et de rappeler les bonnes pratiques en matière de montage de dossier. Une attention particulière a été portée à la lisibilité des critères d'éligibilité, aux exigences documentaires et aux remontées de dépenses.

À cette occasion, les interlocuteurs ont été orientés vers la rubrique dédiée du site <https://www.europe-martinique.com/>, qui centralise les appels à projets, les modalités d'accès aux aides ainsi qu'une liste actualisée des bénéficiaires, permettant d'illustrer les projets soutenus localement et de favoriser les retours d'expérience.

Consultation de la liste des bénéficiaires à l'adresse suivante :

<https://www.europe-martinique.com/porteurs-de-projets/liste-beneficiaires/>



5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2024			4,68	41,40	11,30
		2014-2023			4,65	41,14	
		2014-2022			2,72	24,06	
		2014-2021			2,51	22,21	
		2014-2020			2,54	22,47	
		2014-2019			1,27	11,24	
		2014-2018			1,20	10,62	
		2014-2017			1,20	10,62	
		2014-2016			1,08	9,55	
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2024			37,00	37,00	100,00
		2014-2023			24,00	24,00	
		2014-2022			24,00	24,00	
		2014-2021			20,00	20,00	
		2014-2020			29,00	29,00	
		2014-2019			2,00	2,00	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2024					0,00
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	Nombre de bénéficiaires finaux des actions d'information (bénéficiaires)	2014-2024					900,00
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2024	20,90	70,59	20,90	70,59	29,61
		2014-2023	20,84	70,39	20,84	70,39	
		2014-2022	18,25	61,64	18,25	61,64	
		2014-2021	18,16	61,33	17,02	57,48	
		2014-2020	13,67	46,17	15,60	52,69	
		2014-2019	15,66	52,89	5,51	18,61	
		2014-2018	13,16	44,45			
		2014-2017	7,68	25,94	2,32	7,84	
		2014-2016	3,92	13,24	1,48	5,00	
		2014-2015	3,70	12,50	0,03	0,10	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	88 013 805,78	88,75	56 086 458,35	56,56	99 165 470,79
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 523 492,12	87,81	2 247 829,63	78,21	2 873 931,78
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 544 457,64	90,64	219 332,52	7,81	2 807 347,06
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2024			371,00	185,50	200,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	72 957 278,16	90,94	44 508 270,05	55,48	80 229 743,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			68 957 083,95	58,30	118 285 992,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			43 041 135,06	55,75	77 209 300,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			692,00	81,13	853,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			1 467 134,99	48,57	3 020 442,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 788 000,00	120,17	955 200,00	64,20	1 487 896,48
M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			955 200,00	64,20	1 487 896,48
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			73,00	85,88	85,00

M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	8 200 577,86	69,69	8 155 826,15	69,31	11 766 552,47
-----	-----------------------------------	-----------	--------------	-------	--------------	-------	---------------

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2024	1,99	55,06	1,99	55,06	3,61
		2014-2023	1,99	55,06	1,99	55,06	
		2014-2022	1,75	48,42	1,75	48,42	
		2014-2021	1,51	41,78	1,51	41,78	
		2014-2020	1,36	37,63	1,36	37,63	
		2014-2019	1,05	29,05	1,05	29,05	
		2014-2018	0,90	24,90	0,75	20,75	
		2014-2017	0,57	15,77	0,39	10,79	
		2014-2016	0,33	9,13	0,24	6,64	
		2014-2015	0,33	9,13	0,24	6,64	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	11 932 729,75	90,07	6 655 384,87	50,24	13 248 287,14
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	9 297 113,75	100,11	4 390 868,87	47,28	9 287 091,13
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			5 520 665,70	50,90	10 845 937,72
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			61,00	50,83	120,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 635 616,00	66,54	2 264 516,00	57,17	3 961 196,01
M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			3 149 227,59	79,50	3 961 196,01
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			2 264 516,00	57,17	3 961 196,01
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			66,00	55,00	120,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2024	0,27	35,86	0,42	55,78	0,75
		2014-2023	0,27	35,86	0,42	55,78	
		2014-2022	0,24	31,87	0,21	27,89	
		2014-2021	0,18	23,90	0,15	19,92	
		2014-2020	0,18	23,90			
		2014-2019	0,27	35,86			
		2014-2018	0,06	7,97			
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	Pourcentage d'industries agro-alimentaires soutenues (%)	2014-2024					14,90
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018			3,00	20,13	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	13 266 860,19	73,20	7 941 581,09	43,82	18 124 237,07
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	260 708,38	46,84	165 949,24	29,81	556 602,36
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			0,00	0,00	16,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	12 940 548,29	77,37	7 710 028,32	46,10	16 725 970,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			13 123 837,20	59,00	22 242 798,95
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			25,00	83,33	30,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	65 603,52	7,79	65 603,53	7,79	841 664,71

M16.4	O9 - Nombre d'exploitations participant à des régimes qui bénéficient d'un soutien	2014-2024			0,00	0,00	10,00
-------	--	-----------	--	--	------	------	-------

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
3B	T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)	2014-2024			0,21	174,30	0,12
		2014-2023			0,21	174,30	
		2014-2022			0,21	174,30	
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 368 922,00	61,28	1 634 091,49	42,27	3 865 478,23
M05	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 368 922,00	61,28	1 634 091,49	42,27	3 865 478,23
M05.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			7,00	46,67	15,00

Priorité P4							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2024					0,28
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024					0,28
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2024					0,28
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			2,18	48,27	4,52
		2014-2023			2,11	46,72	
		2014-2022			1,82	40,30	
		2014-2021			0,69	15,28	
		2014-2020			0,69	15,28	
		2014-2019			0,69	15,28	

	prioritaire 4C)	2014-2018			0,13	2,88	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2024			5,91	85,07	6,95
		2014-2023			5,91	85,07	
		2014-2022			3,11	44,77	
		2014-2021			3,11	44,77	
		2014-2020			3,06	44,05	
		2014-2019			3,06	44,05	
		2014-2018			1,27	18,28	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2024			5,91	94,35	6,26
		2014-2023			5,91	94,35	
		2014-2022			5,91	94,35	
		2014-2021			5,91	94,35	
		2014-2020			5,91	94,35	
		2014-2019			5,38	85,89	
		2014-2018			1,68	26,82	
		2014-2017			5,71	91,16	
		2014-2016			4,08	65,13	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	25 487 382,81	79,46	24 608 382,76	76,72	32 077 230,74
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	873 650,30	54,64	304 258,12	19,03	1 598 869,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			331 009,10	16,23	2 039 199,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			6,00	120,00	5,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	123 155,00	27,94	0,00	0,00	440 802,35
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			0,00	0,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	287 887,83	23,98	101 434,97	8,45	1 200 400,19

M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			0,00	0,00	217 647,06
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			101 434,97	8,45	1 200 400,19
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			1,00	11,11	9,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			52,90	37,79	140,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	10 159 247,20	80,27	10 159 247,19	80,27	12 656 184,53
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			1 347,21	53,63	2 512,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 916 896,27	59,66	1 916 896,27	59,66	3 213 168,16
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			92,89	92,89	100,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			67,03	33,52	200,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	12 126 546,21	93,51	12 126 546,21	93,51	12 967 806,51
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			0,00	0,00	3 801,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			2 134,13	115,42	1 849,00

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2024			15,12	109,30	13,83
		2014-2023			15,12	109,30	
		2014-2022			15,12	109,30	
		2014-2021			15,12	109,30	
		2014-2020			15,12	109,30	
		2014-2019			2,96	21,40	
		2014-2018			2,96	21,40	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	7 241 256,49	43,64	7 139 486,63	43,03	16 592 347,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	7 241 256,49	43,64	7 139 486,63	43,03	16 592 347,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			7 811 021,12	47,08	16 592 347,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2024			765,00	109,29	700,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			5,00	15,63	32,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2024	1 213 749,08	96,38	1 213 749,08	96,38	1 259 314,51
		2014-2023	1 213 749,08	96,38	1 213 749,08	96,38	
		2014-2022	1 213 749,08	96,38	1 213 749,08	96,38	
		2014-2021	933 408,34	74,12	933 408,34	74,12	
		2014-2020	828 281,69	65,77	828 281,69	65,77	
		2014-2019	723 893,98	57,48	586 583,16	46,58	
		2014-2018	723 893,98	57,48	58 844,12	4,67	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 367 167,80	134,30	814 989,47	80,06	1 018 015,30
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 367 167,80	134,30	814 989,47	80,06	1 018 015,30
M04	O2 - Total des investissements	2014-2024			1 213 749,08	96,38	1 259 314,51
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			7,00	140,00	5,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2024					23,00
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 027 661,45	45,95	1 620 095,74	36,71	4 412 810,40
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	838 792,80	27,08	533 676,85	17,23	3 097 915,29
M06	O2 - Total des investissements	2014-2024			814 888,08	21,22	3 839 688,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2024			9,00	60,00	15,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	1 188 868,65	90,42	1 086 418,89	82,62	1 314 895,11
M08	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024					11,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			1 086 418,89	82,62	1 314 895,11
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2024			1 086 418,89	70,23	1 547 009,00

Domaine prioritaire 6B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2024					18,00
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2024					83,54
		2014-2023					
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2024			83,54	100,00	83,54
		2014-2023			83,54	100,00	
		2014-2022			83,54	100,00	
		2014-2021			83,54	100,00	
		2014-2020			83,54	100,00	
		2014-2019			83,54	100,00	
		2014-2018			83,54	100,00	
		2014-2017			83,54	100,00	
		2014-2016			83,54	100,00	
		2014-2015			83,54	100,00	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	6 947 309,45	33,37	3 691 776,27	17,73	20 820 737,16
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	2 488 170,08	29,32	313 896,54	3,70	8 486 368,92

M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastruc- tures (informatiques ou autres)	2014-2024			326 123,00	100,00	326 123,00
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opératio- ns soutenues	2014-2024			2,00	66,67	3,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opératio- ns soutenues	2014-2024			5,00	50,00	10,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opératio- ns soutenues	2014-2024			4,00	100,00	4,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	4 459 139,37	36,15	3 377 879,73	27,39	12 334 368,24
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2024			326 123,00	100,00	326 123,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2024			3,00	100,00	3,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			105 000,00	49,86	210 588,24
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			2 440 527,91	24,52	9 953 917,65
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			0,00	0,00	117 647,06
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024			832 351,82	40,56	2 052 215,29

Domaine prioritaire 6C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
6C	T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)	2014-2024			15,37	90,41	17,00
		2014-2023			15,37	90,41	
		2014-2022			15,37	90,41	
		2014-2021			15,37	90,41	
		2014-2020			15,37	90,41	
		2014-2019			15,37	90,41	
		2014-2018			15,37	90,41	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	5 100 000,00	117,98	4 322 680,39	100,00	4 322 680,38
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2024	5 100 000,00	117,98	4 322 680,39	100,00	4 322 680,38
M07.3	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2024			60 000,00	90,41	66 363,00
M07.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2024			2,00	200,00	1,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP002	Annexe financière (systèmes)	30-06-2025			26011426	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP002_fr.pdf		
SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DEMISE EN OEUVRE DE L'ANNEE 2024 - Résumé citoyen	Résumé à l'intention des citoyens	29-08-2025			377812248	SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DEMISE EN OEUVRE DE L'ANNEE 2024 - Résumé citoyen		

